

**REGLEMENT D'EXAMEN
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017/2018**

**Master Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation Mention Pratique
et Ingénierie de la formation
Année de formation : Master 2**

<p>Stage obligatoire</p> <p>Validation</p>	<p>Stage de 16 semaines. Pour les étudiants en emploi à plein temps, le lieu de travail peut servir de lieu de stage</p> <p>Le stage donne lieu à un mémoire. L'évaluation du manuscrit du mémoire et sa soutenance valident l'UE mémoire et stage.</p>												
<p>Examens</p>	<p>Voir le tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances</p>												
<p>Réunion de jurys</p>	<table border="1" data-bbox="555 775 1200 936"> <thead> <tr> <th></th> <th>Semestre 3</th> <th>Semestre 4</th> <th>Diplôme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SESSION 1</td> <td>27.02.2018</td> <td>27.06.2017</td> <td>27.06.2017</td> </tr> <tr> <td>SESSION 2</td> <td>27.06.2017</td> <td>28.09.2018</td> <td>28.09.2018</td> </tr> </tbody> </table>		Semestre 3	Semestre 4	Diplôme	SESSION 1	27.02.2018	27.06.2017	27.06.2017	SESSION 2	27.06.2017	28.09.2018	28.09.2018
	Semestre 3	Semestre 4	Diplôme										
SESSION 1	27.02.2018	27.06.2017	27.06.2017										
SESSION 2	27.06.2017	28.09.2018	28.09.2018										

<p>Modalités d'obtention d'UE</p>	<p>Une UE est validée si la moyenne pondérée aux épreuves constitutives est supérieure ou égale à 10.</p> <p>Les UE du 1^{er} semestre sont compensables</p> <p>Une note inférieure à 7/20 à une UE rend l'UE non compensable</p> <p>L'UE 401 (langue) et l'UE 402 (stage et mémoire) ne sont pas compensables.</p> <p>La présence en cours magistral (CM) est obligatoire. Une UE ne peut être validée en cas de défaut d'assiduité, même si la moyenne pondérée aux épreuves constitutives est supérieure ou égale à 10.</p>
<p>Modalités d'obtention des semestres</p>	<p>Le semestre est obtenu par capitalisation des UE si chacune des UE est validée avec une moyenne supérieure ou égale à 10, ou par compensation lorsque toutes les UE ne sont pas validées mais que la moyenne semestrielle est supérieure ou égale à 10.</p> <p>Absences aux examens :</p> <p>Une absence injustifiée à une épreuve d'examen entraîne la mention Défaillant (pas de calcul de moyenne au semestre, pas de résultat au semestre).</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve d'examen, une épreuve de rattrapage est organisée avant la réunion du jury du semestre concerné. L'absence à l'épreuve de rattrapage entraîne la mention ABJ (résultat au semestre possible, avec note 0 attribuée aux épreuves pour lesquelles l'étudiant-e- était absent-e).</p> <p>Une absence est considérée comme justifiée dans les circonstances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie attestée par un certificat médical • Convocation à un examen ou concours ou convocation administrative • Décès d'un ascendant ou descendant direct, frère ou sœur, conjoint. <p>Les justificatifs d'absence sont à remettre au service scolarité et au responsable de formation ou des relations avec les étudiants.</p> <p>Les justificatifs d'absence sont à remettre au service scolarité et au responsable de formation ou des relations avec les étudiants.</p>
<p>Renonciation à la compensation entre UE</p>	<p>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation entre les UE composant un semestre.</p> <p>Les UE validées sont définitivement acquises.</p>
<p>Calcul de la note au semestre</p>	<p>La note semestrielle est égale à la moyenne pondérée des notes obtenues aux différentes UE composant le semestre.</p>
<p>Calcul de la note à l'année</p>	<p>La note à l'année est égale à la moyenne des notes obtenues à chacun des deux semestres, qui doivent être validés séparément.</p>
<p>Calcul de la note au diplôme</p>	<p>Diplôme de Master : la note de Master est la moyenne pondérée des notes des semestres 1, 2, 3 et 4.</p> <p>Chacun des semestres doit être acquis séparément.</p> <p>Pour les étudiants ayant intégré le Master en 2^e année, la note du Master est alors la moyenne des notes des semestres 3 et 4.</p> <p>La note de Master sert de base à l'attribution d'une mention.</p>